

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

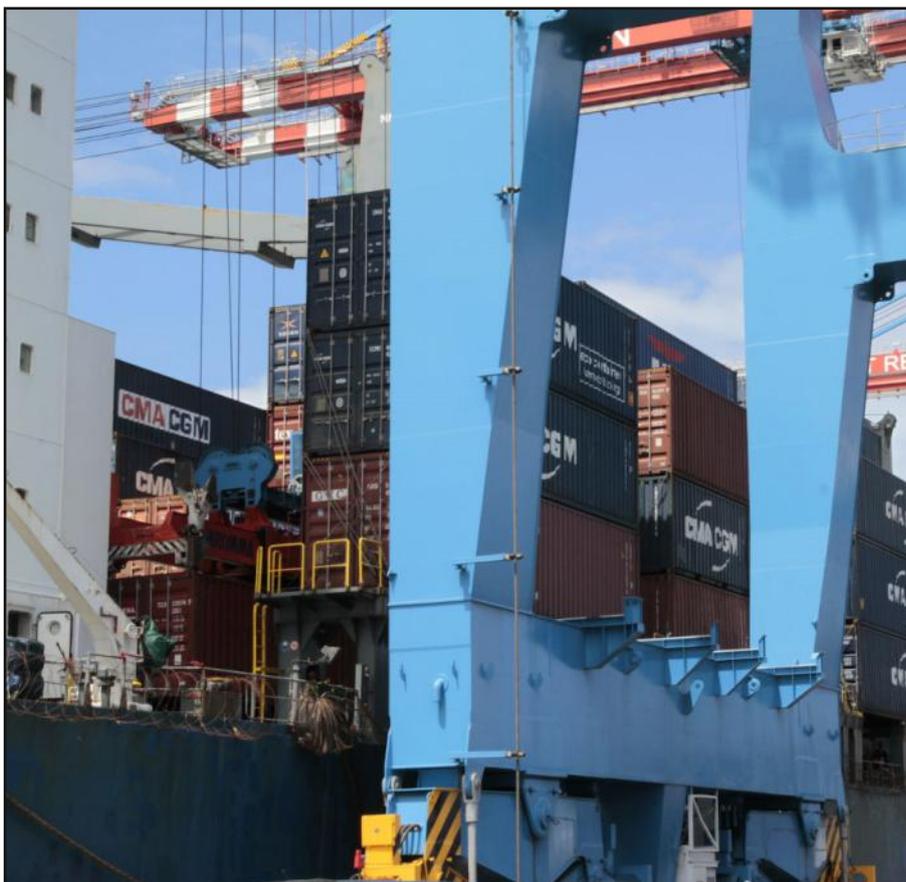
N° 19937 - 77ÈME ANNÉE

## L'opportunité de maintenir à La Réunion une partie de l'argent des transferts publics rapatriés en France via la Taxe sur la Valeur Ajoutée perçue par l'État

### Le « surplus » des recettes de la TVA : un trésor inexploité plus riche que l'octroi de mer

La spéculation à l'origine de la flambée des coûts du transport illustre la nécessité d'une compagnie maritime régionale afin que notre approvisionnement ne dépende plus de l'extérieur. Lors de la rencontre hier au Conseil régional entre la Région et des représentants patronaux sur les conséquences de cette situation, il a été question de demander à la Région d'affecter une partie des recettes de l'octroi de mer dans un fond. Or, la hausse des prix entraîne une croissance des recettes de la TVA plus importante que celle de l'octroi de mer, car la TVA s'applique sur tous les biens et services, y compris les produits de première nécessité qui sont exonérés d'octroi de mer. Aussi serait-il sans doute plus logique de se tourner d'abord vers l'État pour financer un fond grâce au « surplus » de TVA. Cela permettrait au moins de garder cet argent à La Réunion et rappellerait que la responsabilité de la crise actuelle découle de décisions de l'État qui ont placé les Réunionnais sous forte dépendance des importations.

Une table ronde était organisée hier à la Région entre la collectivité et des représentants patronaux au sujet de la hausse importante



du fret maritime et ses effets à La Réunion. Interrogé par Réunion Première, Fabrice Hanini, président du Syndicat de l'importation et du commerce de La Réunion (SICR) a proposé qu'une partie de l'octroi de mer soit affecté à un fond. Cette idée se base sur un principe : la hausse des prix du fret entraîne une augmentation du prix hors-taxé du produit. L'octroi

de mer étant calculé sur cette base, les recettes doivent augmenter. Le président du SICR considère cette augmentation comme un « surplus » qui ne doit pas être affecté au budget de la Région, du Département et des communes, mais aller dans un fond. Ce fond est sans doute destiné à abonder les caisses de sociétés pour que la hausse du coût du fret ne soit pas

intégralement répercutée sur les prix payés par les consommateurs, et diminue donc le nombre de produits vendus. L'argent du contribuable offrant le différentiel aux entreprises.

### Le précédent des transporteurs en 2008

Cette revendication patronale n'est pas nouvelle. En novembre 2008, la hausse brutale du prix du baril de pétrole avait été le prétexte à une augmentation importante des prix des carburants importés par les compagnies pétrolières. Plutôt que de dénoncer un système permettant à l'État de fixer le prix maximum de vente sur la base de la facture présentée par les compagnies pétrolières, des acteurs économiques ont quémanté une aide auprès de la Région Réunion, alors dirigée par Paul Vergès. Leur raisonnement était le suivant : le prix hors-taxe augmente, donc les recettes de la taxe sur les carburants perçue par la Région sont abondées par un « surplus ». Pour ces patrons, ce « surplus » de recette fiscale devait aller dans les caisses de leurs entreprises pour compenser la hausse d'un intrant, le carburant, plutôt que financer des investissements pour les transports collectifs ou pour la construction de nouvelles routes. Et quand des transporteurs, qui se sont avérés proches de Didier Robert, avaient assiégé plus de 2 jours et en toute impunité la Région Réunion, ils avaient demandé et obtenu avec la man-

suétude de l'État que la Région mette à leur disposition 2,5 millions d'euros qu'ils se sont ensuite répartis entre eux.

Quelques mois plus tard en mars 2009, le COSPAR avait démontré qu'il suffisait d'un rapport de force favorable à la population pour obtenir de l'État et des compagnies pétrolières une baisse importante des prix des carburants et du gaz ainsi que le gel de ces prix pendant 6 mois. Mais pendant ce temps, 2,5 millions d'euros ont été soustraits du budget d'investissement de la Région.

### La TVA rapporte plus que l'octroi de mer

La hausse du prix du fret s'explique par le fait que le transport maritime est un marché. La multiplication par 3, 4 ou 5 du coût du transport ne correspond pas à une multiplication du coût de production par 3, 4 ou 5. Les marins qui ravitaillent La Réunion ne voient pas leur salaire multiplié par 3, 4 ou 5. La pandémie de coronavirus a perturbé l'économie mondiale. Le marché du transport maritime s'est adapté en réduisant l'offre. Pour préserver voire encore augmenter leurs profits, les capitalistes contrôlant ce secteur ont alors considérablement augmenté les prix, pour qu'un voyage leur rapporte autant que plusieurs. La demande de marchandises importées ne se tarit pas à La Réunion, les Réunionnais sont pris au piège. L'augmentation des recettes fiscales pour chaque marchandise importée est une réalité. Mais cha-

cun sait que l'octroi de mer n'est pas la taxe qui renchérit le plus le prix final. La TVA perçue par l'État rapporte bien plus, car elle s'applique aux produits de première nécessité, contrairement à l'octroi de mer. Il en découle donc un « surplus » de recette plus important que l'octroi de mer, et qui ne reste pas à La Réunion car il est rapatrié en France pour abonder le Budget de l'État. Aussi serait-il sans doute plus logique de se tourner d'abord vers l'État pour financer un fond grâce au « surplus » de TVA. Cela permettrait au moins de garder cet argent à La Réunion, mais cela ne remettra pas en cause le problème de fond. Les institutions n'ont pas vocation à financer les profits des compagnies maritimes, ainsi que ceux des intermédiaires qui menacent de répercuter intégralement la hausse du coût du fret pour ne pas avoir à entamer leurs bénéfices. La proposition de création d'une compagnie maritime régionale vise à libérer les Réunionnais des effets de la spéculation qui tire les prix du transport maritime vers le haut.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# Avec le changement climatique, la menace de nouveaux conflits : l'exemple de l'Afghanistan

Le changement climatique exacerbe l'insécurité en Afghanistan. Alors que le pays est passé sous le contrôle des talibans avec la prise de Kaboul le 15 août dernier, des chercheurs se demandent si l'on peut faire un lien entre les effets du changement climatique dans cette région du globe et les événements politiques qui l'agitent. Un article de CBS News, paru le 20 août, établit ainsi une relation directe entre la vulnérabilité accrue de la population afghane à cause du réchauffement global et la montée des fondamentalistes religieux. Les conséquences des sécheresses et des inondations sur une population paysanne pauvre contribueraient ainsi à inciter les paysans à suivre les talibans, selon la chaîne d'information américaine. « Le groupe a les moyens de payer les combattants entre 5 et 10 dollars par jour [environ 4,2 et 8,5 euros], soit plus que ce qu'ils peuvent gagner dans l'agriculture », assure à CBS Kamal Alam, expert pour la région au sein du groupe de réflexion américain Atlantic Council.

Exemple frappant du rapport, la destruction des infrastructures essentielles en matière d'eau laisse le pays avec la plus faible capacité de stockage d'eau par habitant dans la région (140 litres par personne). Un funeste héritage qui rend la population d'autant plus vulnérable aux sécheresses. Or, la région est particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique. L'Afghanistan est classé sixième parmi les pays les plus touchés selon l'Indice mondial des risques climatiques (IRC) de 2019. Depuis 1950, la température moyenne annuelle dans ce pays a augmenté de près de 2 °C. Dans cette région montagneuse aride, la population est particulièrement exposée aux dangers des inondations et des sécheresses, dont la fréquence s'accroît. Cette vulnérabilité est également liée à la grande dépendance à l'agriculture pluviale et au pastoralisme, dont dépendent 80 % de la population. Ces constats sont partagés par un rapport des Nations unies publié en 2017.

Avec le temps, l'impact du changement climatique sur les ressources naturelles – qui s'ajoute aux pressions démographiques, économiques et politiques existantes – peut entamer la capacité d'un pays à se gouverner lui-même. Laquelle comprend la capacité à répondre aux besoins de ses citoyens en ressources de base – telles que les denrées alimentaires, l'eau, l'énergie ou l'emploi –, ce que l'on appelle sa « légitimité produite ». Or cette menace sur la légitimité produite d'un État peut le fragiliser, susciter des conflits internes, voire aboutir à son effondrement. Ainsi considéré, le changement climatique peut constituer un grave défi pour la stabilité et la légitimité des

États de la Corne de l'Afrique, région déjà en butte à d'innombrables difficultés avant que ne surviennent celles posées par le changement climatique. Ces défis ont été récemment confirmés par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans une Déclaration de son Président en janvier 2018 : « Le Conseil de sécurité a conscience des effets néfastes des changements climatiques et écologiques, entre autres facteurs, sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et de la région [du Sahel], et notamment de la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire, et souligne que face à ces facteurs, il importe que les gouvernements et les organismes des Nations Unies adoptent des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques. »

Des travaux ont pointé ces dernières années les liens entre montée de l'insécurité et des conflits armés et changement climatique. Notamment ceux d'Adelphi ou de l'Institut français de relations internationales et stratégiques (Iris). « Le changement climatique n'est jamais le seul facteur conduisant à une escalade de la violence, dit la chercheuse Alice Baillat de l'Iris. Il agit toujours en interaction avec des facteurs politiques, économiques et sociaux, qu'il vient exacerber. C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui important de parler du changement climatique comme d'un multiplicateur de menaces, afin d'éviter la dépolitisation des crises. ». Malgré le caractère très incertain des prévisions à l'échelon local, les projections des modèles climatiques donnent une idée précise de ce que l'avenir nous réserve, permettant aux gouvernements et aux sociétés d'élaborer des plans. Toutefois, l'amélioration de notre capacité prédictive n'équivaut pas à une préparation. La combinaison de « risques sans précédent » et d'une « prévisibilité sans précédent » nous pousse vers une « Obligation d'adaptation » (rapport présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies, décembre 2017). La responsabilité incombe aux institutions sous-nationales, nationales et intergouvernementales de renforcer la résilience climatique au niveau régional de la Corne de l'Afrique en particulier. Dans le cas contraire, la stabilité de cette région, et du reste du monde, se verrait grandement compromise.

**« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire. » [Albert Einstein]**

Nou artrouv'

*David Gauvin*

# Oté

## In zistoir pou rakonte dsi galé

### Médssin kontr son gré – katriyèm morsso

Mwin la fine rakonte azot koman lo péizan la gingn guéri la fiye lo roi arienk par in grimass la fé ri la prinssèss. In foi la prinssèss soigné, lo péizan – médssin konte son gré-la di lo roi téi fo li rotourn son kaz pou soign son zanim. Lo roi la pa voulu ditou é kan la fantézi téi pran ali pou di li lé pa médssin, dè bèl kaor téi vien avèk in bon boute do boi, pou fé aval ali son kozman dann son vante é pou k’li aksèpe d’ète médssin.-lo pli gran médssi néna dann lo roiyome. Taka animo so madam la ékipé.

Kriké Méssyé ! Kraké Madam ! l’avé inn foi pou inn bone foi, méssyé lo foi la ma nz son foi èk in grinssèl.

Donk lo soir, lo roi i di avèk lo péizan, domin mi sava di toute bande malade vien dovan mon palé éou va guéri azot. Lo péizan la di : « Mon roi sa lé pa possib : néna in takon malade dann lo roiyome, néna toute in takon maladi, é mwin-mèm pa médssin, mi oi pa koman mi sava songn toussa d’moune ».

Parol an tro, lo dé kapor l’arivé la komanss bate son mayi é pa pou plézanté siouplé. Li la mète a kriyé si tèlman on madame téi antan ali kriyé loin laba dopi son kaz. Sa téi fé rire aèl vèye pa koman. Mé vitman-vitmanlo péi zan i rokoné d’ète sak li lété pa, pou arète fé koriz ali... Astèr lo péizan i koné sak i atande ali é li prépare ali an onsékanss é kan lo zour la lévé, li la vi in foul de moune pli éklopé lé z’inn ké lé z’ote dovan palé lo roi.

Kriké ! Kraké ! Kriké Méssyé ! Kraké Madame !

Lo péizan la aparète koté lo roi. In boug la trape uin korné-in sorte d’o parlère é la di.

« Méssyé, médame, dann noute roiyome nou néna la shanss an avoir lo pli granmédssin néna dsi a tère é lo médssin ala li la é oila kossa li néna pou dir azot. »

Lo médssin kontr son gré la pran la parol épi la di : « A ! Zot i prétan zot lé malade ! Pou konète kissa lo pli malade rantre zot, mi roganize in kourss. Sak i ariv an dèrnyé sar brilé épi va transform ali an pomade pou guéri tou lé zot : dépar issi, rotour issi ! »

Dépar donné, toute la fonssé. Sak l’avé dè pyé la kour dsi son dè pyé, sak l’avé in pyé la kour dsi in pyé, in pé la roule dsi lo vante, in pé la kour kate pate. Antouléka zot la disparète lo péizan la di avèk lo Roi :

« Mon roi, mon roi, vi oi bien na poin pèrsone lé malade dann oute roiyome. Toute lé bon pou travaye, toute lé bon pou pèye zinpo. ». Lo Roi la done ali bonpé kado, mé kan li la di lèss ali rotourn son kaz lo roi la pa voulu, é kan li la di li lé pa médssin zot i koné kossa l’ariv ali.

Koman mon zistoir i fini, mi pé pa dir azote pars lo moune la rakonte amwin lo débu la pa rakonte amwin la fin. Antouléka mon zistoir la fini.

Koton mayi i koule, rosh i flote ! L’avé inn foi pou inn bone foi, méssyé lo foi la manze son foi in grinssèl avèk.

*Justin*